

Echange au sujet du métier d'enseignant en Mathématiques

Vidal Agniel

Mardi 06 Avril 2021

1 Carrière

- Métier d'enseignant agrégé/certifié
- Devenir enseignant
- Les affectations
- L'importance de l'anticipation
- Détails sur la procédure inter-académique

2 Paie, salaire, argent

- Le salaire de base
- Primes spécifiques, travail supplémentaire

3 Le métier au quotidien

- L'inspection
- Préjugés envers les enseignants
- L'apprentissage du métier
- Objectifs de vie, sources d'information

Le métier

Un enseignant du secondaire effectue de base 15/18 heures d'enseignement par semaine (15h agrég/18h capes), à raison de 36 semaines de cours.

Il s'occupe aussi de tous les préparatifs pour ses cours, participe aux réunions du personnel, est un peu impliqué dans l'équipe en mathématiques / dans la gestion de la classe. Ce sont là ses obligations d'enseignant.

Un enseignant du supérieur (PRAG ou PRCE) effectue 384 heures-TD d'enseignements par an (service annualisé), et un enseignant en prépa effectue de base 8/9/10/11 heures d'enseignement (selon la classe).

Note : Il ne faut pas négliger le temps de préparation hors cours, qui est relativement proportionnel au nombre d'heures enseignées. Cela donne ainsi 15h + heures de préparation. (contre en entreprise 35h au bureau mais 15-25h efficaces)

Différences agrégé/certifié

Un agrégé effectue 15h d'enseignements de base contre 18h, et a un salaire un peu plus important. (historiquement le capes est venu après l'agreg)

Un agrégé possède un bonus de points pour les voeux lycées lors de la phase intra-académique (choix d'établissements).

Un agrégé peut candidater en prépa et dans le supérieur. (en maths quasiment aucun poste dans le supérieur pour les certifiés)

L'agrégation est valorisée sur une majorité de candidatures (postes spécifiques, pour se reconverter), sauf pour bon nombre de postes en lycée français à l'étranger (car "un agrégé ça coûte plus cher qu'un certifié").

Devenir enseignant

Pour être agrégé/certifié titulaire, il faut passer un concours (capes/agreg) puis valider une année de stage.

L'année de stage est un mi-temps enseignement dans un collège/lycée d'une certaine académie avec un mi-temps "formation" en INSPE. Le stagiaire est accompagné d'un tuteur établissement, d'un tuteur INSPE, et est inspecté en fin d'année.

(Nouveauté 2022 :) Un stagiaire qui possède déjà un M2 MEEF sera en stage à plein temps (18h d'enseignement, et quelques passages de "formation").

- Il est possible de reporter le stage après le concours en demandant un report de stage. Reports d'un an renouvelables (mais pas de droit, on peut les refuser).

- Il est aussi possible d'être titularisé en demandant un congé sans traitement pour effectuer une thèse (3 ans) ou un ATER (1 an) pendant lequel on enseignera. 128 heures-TD d'enseignement sont nécessaires pour la titularisation (64h max par an pendant une thèse).

Cela permet d'être titularisé pour l'agrégation sans avoir à prendre 1 an de plus uniquement pour réaliser cette année de stage.

Note : Une thèse avec enseignements pour laquelle on aurait demandé trois reports de stage consécutifs ne donnerait pas une titularisation pour l'agrégation.

L'agrégation spéciale docteurs

Concours réservé aux docteurs, sportifs de haut niveau, parents de 3 enfants.
Il offre la même chose que l'agrégation, avec un concours un peu moins volumineux à préparer et un bonus de 2 ans d'ancienneté.
On ne figure cependant pas dans le classement "habituel" de l'agrégation, qui est un point regardé sur les dossiers pour des candidatures en prépa/supérieur. Est-ce vraiment un inconvénient ? Aucune idée.

Les affectations/mutations

A l'EN, tout est découpé selon des académies.

L'affectation d'un enseignant dans le secondaire se déroule en deux phases.

- Phase inter-académique (choix d'académie) : mi-Novembre - début Décembre (résultats début Mars)
- Phase intra-académique (choix d'établissement dans l'académie) : mi-Mars (résultats début Juin ?)

Chaque phase est articulée sur le même principe :

On établit une liste de voeux. Chaque voeu se voit attribué un certain nombre de points selon un barème connu à l'avance et selon notre situation. Un algorithme passe et affecte les gens en commençant par ceux avec le plus de pts. (et par le plus âgé si égalité)

Ainsi, pour les collèges et les lycées, tout dépend des points que l'on aura lors de chaque procédure.

Note : Un stagiaire est lui aussi affecté dans une académie et à un établissement, mais sur un mouvement à part (exclusif aux stagiaires), et doit repasser par les affectations pour sa titularisation.

Les types de postes

Un certifié/agrégé est de base affecté dans le secondaire (collèges, lycées, sauf lycées professionnels) public en France.

Cette affectation est soit sur un poste fixe (avec un éventuel complément de service (sur plusieurs établissements)), soit comme Titulaire sur Zone de Remplacement (TZR, i.e. remplaçant).

TZR, c'est moins sympa qu'être sur un poste fixe.

Pour tout autre type de poste (militaire, prépa, supérieur, étranger, privé,...) cela nécessite d'obtenir de la part du rectorat un détachement ("enseigner mais ailleurs") ou une mise en disponibilité ("faire autre chose").

Idem si vous obtenez une titularisation à l'issue de votre thèse et que vous effectuez un ATER/post-doctorat.

Postes spécifiques

- En parallèle du secondaire public en France, on a aussi beaucoup de cas spécifiques.
- Le supérieur (PRAG) : Postes publiés sur le site Galaxie, candidatures individuelles. Deux vagues (Novembre, Mars) + fil de l'eau.
 - Les prépas : Candidature au mouvement sur SIAM (via iProf), géré par l'Inspection Générale (IG), possibilité d'appel pur un remplacement.
 - Les établissements militaires : Postes publiés sur place-emploi-public. Détachements de 3 ans renouvelables. Candidature à effectuer auprès du service de recrutement de l'établissement visé (Novembre).
 - Etablissement français à l'étranger : Situation d'expatrié, ou de contrat local (pas du tout lié à l'EN). Les expatriés candidatent via l'AEFE ou la MLF pour trouver un poste. (détachement de 6 ans max par poste) Pour un contrat local, la candidature se fait auprès de l'établissement.
 - Supérieur français à l'étranger (Centrale Pékin, Chimie Pékin, ParisTech Shanghai,...) : Postes qui passent parfois par mail, nécessite de contacter les enseignants chargés du recrutement pour avoir des informations claires. Durées courtes (1-3 ans), et conditions assez spécifiques.
 - Secondaire en COM (Polynésie, Nouvelle-Calédonie) : Barèmes particuliers, le Centre d'Intérêt Matériel ou Moral (CIMM, mariage/famille/maison) est souvent nécessaire.

Autres postes envisageables

- Enseignant à l'étranger : Utiliser l'agrégation pour avoir une "équivalence" et enseigner dans un autre pays.
- Enseignement privé sous contrat : Passer le CAFEP, puis repasser l'agreg externe (ou le CAER-PA, agrégation interne du privé). Pour avoir des mutations différentes.
- Enseignement privé hors contrat : Pour être dans un lieu précis ou sur un type d'établissement différent.

Poursuites de carrière, reconversions usuelles

- PRAG en INSPE : On enseigne mais plus trop de maths. Recrute proportionnellement plus qu'en maths dans le supérieur. Nécessite flutiau.
- Concours d'Inspecteur Académique (IA) : Après quelques années d'ancienneté, pour arrêter d'enseigner, être mieux vu, et gagner plus. Nécessite flutiau.
- Concours de Personnel de Direction (PERDIR) : Après quelques années d'ancienneté, pour rester en établissement mais ne plus enseigner.
- Monter son entreprise de cours particuliers / formations / mise en relation : Pour fournir d'autres types d'enseignements.
- Autres concours de catégorie A de la fonction publique : Inspecteur des finances publiques (IFIP), Inspecteur des douanes, secteur du contrôle aérien. (concours avec quelques épreuves à teneur mathématique)

L'anticipation

L'un des éléments primordiaux est d'anticiper les choses.

Les candidatures pour une affectation à l'année n se font à l'année $(n-1)$. Si l'on veut avoir un joli dossier, il faudra probablement en prendre soin durant l'année $(n-2)$. Si l'on veut aussi ne pas rater les créneaux, avoir les bons documents, connaître tous les postes disponibles, il faut se renseigner en $(n-2)$ voire en $(n-3)$.

Ex : Faire des colles et jury de concours est bien vu pour les prépas et le supérieur.

Mais on ne peut faire cela pendant la thèse si l'on enseigne (impossible depuis 2016). Si l'on n'a pas pensé à en faire avant la thèse on devra attendre la fin de celle-ci pour en faire, et cela ne sera pas sur notre dossier lors des candidatures pendant la 3e année de thèse.

Ex 2 : Commencer une thèse le 1er Octobre au lieu du 1er Septembre fait normalement perdre 1 mois de salaire d'agrégé ($\sim 1800\text{€}$), quelques heures-TD d'enseignements ($\sim 200\text{€}$), et jusqu'à 6 mois d'ancienneté comme agrégé ($\sim 600\text{€}$). C'est une petite somme.

Ex 3 : La majorité des demandes de détachement/disponibilité ne sont pas de droit (le rectorat peut refuser), et les rectorats ont souvent le principe stupide de "ne pas aimer" les demandes un peu trop avancées dans l'année scolaire. Une demande effectuée le plus tôt possible (avec contact préalable pour prévenir) représente des chances en plus de ne pas essuyer un refus.

Un peu de détail sur la procédure inter-académique.

Points principaux pour la procédure inter-académique

Pts d'échelon : $7 \times (\text{Echelon})$ (min 14 pts)

Pts d'ancienneté sur poste : +20 pts par an, +50 pts tous les 4 ans.

Pts de premier voeu répété : +20 pts par an (max 100 pts)

Remarque : Le mouvent se base sur la situation au 1er Septembre de l'année n . Donc, on obtient ces points avec 1 an de décalage (On a 1 an d'ancienneté sur poste lors de l'an 2, donc pour une affectation à l'an 3).

Points annexes pour l'inter-académique

Bonus académie de stage : +0.1 pts

Bonus stagiaire secondaire : +10 pts

Bonus rapprochement de conjoint : +150.2 pts

Bonus séparation de conjoint : +190 à +600 pts (pour 1 à 4 ans de séparation) (+ autres bonus)

Bonus RQTH : +1000 pts

Bonus changement de corps de la fonction publique : +1000 pts

Bonus 5 ans en REP/REP+ : +200/+400 pts

Etat des lieux des mutations inter-académiques en mathématiques, 2021

14 : Créteil, Versailles, Guyane, Mayotte (la base, toujours à 14)
24.1 : Amiens (devrait redescendre ?), Lille, Rouen, Orléans-Tours, Paris
34 : Dijon, Lyon (devrait remonter)
81 : Grenoble (devrait remonter)
94 : Nice (devrait remonter)
164.1 : Marseille
164.2 : Limoges, Reims (devrait redescendre)
204.2 : Strasbourg
218 : Montpellier
232 : Poitiers
300+ : Bordeaux, Caen
400+ : Toulouse, Clermont, Besançon
500+ : Nantes, Nancy-Metz
700+ : Rennes
1100+ : Corse, Réunion, Guadeloupe
2500+ : Martinique

Note : Le manque d'enseignants en mathématiques n'aide pas au mouvement inter-académique pour les académies à petits effectifs.

L'EN cherche à homogénéiser le manque d'enseignants sur la France pour recruter un maximum de contractuels. Ainsi, une académie peut avoir 35 postes libres, mais ne proposer que 8 postes au mouvement inter-académique (le reste étant destiné à des

Pts obtenus pour un prof célibataire, sans bouger, premier voeu répété

14/24 pts : 1 an (en sortie d'année de stage)

34 pts : 2 ans

81 pts : 3 ans

121 pts : 4 ans

168 pts : 5 ans

258 pts : 6 ans

385 pts : 7 ans

305 pts : 8 ans

325 pts : 9 ans

402 pts : 10 ans

559 pts : 15 ans

Note : Avec 2/3/4 ans d'ENS ou une titularisation post-thèse, ces pts varient un peu.
(+7/+14 pts de plus)

Les personnes désirant muter dans des zones géographiques spécifiques ont tout intérêt à avoir un dossier étoffé (pour candidater sur des postes particuliers) ou une situation particulière (pacsé/enfants/handicap/REP+/.). Sinon, leur attente de mutation peut être extrêmement longue.

La paie

Le salaire de base d'un agrégé dépend de son nombre d'années d'ancienneté. n années donnent un échelon k , et cet échelon détermine le salaire de base. (cf grilles de salaires et d'échelons)

A ce salaire de base se rajoute l'ISOE, d'un montant de 101€ nets (?) par mois.

Pour s'aider dans ces calculs, il existe des calculateurs en ligne bien pratiques.

On peut calculer une approximation du salaire à la volée en faisant (salaire de base + ISOE) \times 0.79.

Un agrégé lambda commence ainsi à \sim 1740€ nets par mois (échelon 1), et arrive au bout de \sim 32 ans d'ancienneté (vers 55 ans) à un maximum de \sim 3670€ nets par mois (hors classe échelon hors échelle A3).

Primes

Ces primes concernent tous les enseignants. Ce sont de "vraies" primes.

Prime d'équipement informatique (2021) : 150€ nets par an.

Prime d'entrée dans le métier, prime d'installation (1ère année seulement, si dans le secondaire) : 1500€+1000€ nets par an.

Prime d'attractivité (2022) : 100€ à 36€ nets par mois (si avant échelon 7), pour 1 an.

Participation à la mutuelle (2022) : 15€ par mois (si mutuelle). Et c'est tout.

Note : Les abonnements aux transports en commun sont remboursés à hauteur de 50%. (seulement la partie de l'abonnement servant entre le domicile et le travail).

Accès à une réduction sur les musées et monuments (Dess Education)

Primes spécifiques

Ces primes concernent les enseignants dans une situation particulière. Elles sont liées aux conditions de travail plutôt qu'à un poste "avantageux".

Primes prépa/supérieur : $\sim 1000\text{€}$ bruts par an

Primes REP/REP+ : $144/387\text{€}$ bruts par mois

Primes DOM-TOM-COM : Coefficient multiplicateur appliqué au salaire de base.

Primes familiales : $2\text{€}29$ par mois pour le 1er enfant, bien mieux après.

Indemnité de Résidence (IR) : $+1\%$ ou $+3\%$ du salaire brut par mois.

Prime de fidélité 93 : 10.000€ nets pour 5 ans d'enseignement dans le 93, entre 2020 et 2030.

Rémunérations supplémentaires

Ce sont des rémunérations contre du travail supplémentaire, donc pas des primes (même si certaines sont appelées primes).

Heures Supplémentaires Annuelles (HSA, heure en plus chaque semaine) :

$1658/1990\text{€}$ bruts par an, par heure.

Heures Supplémentaires Exceptionnelles (HSE, heure en plus une fois) : 57€ bruts /h..

Professeur principal d'une classe (ISOE part variable) : 1609€ bruts par an.

IMP (ex : pour référent informatique) : Variable.

Correcteur de copies d'examen/de concours : $\sim 5\text{€}$ la copie.

Vacations dans le supérieur : $\sim 36\text{€}$ nets de l'heure.

Colles : $\sim 45\text{€}$ nets de l'heure, dépend de la classe.

Salaire des profs en prépa et du supérieur

Il peut arriver que l'on ait eu vent d'un enseignant qui touche 4k,5k par mois. Comment cela se ferait-il ? Un enseignant du supérieur touche le même salaire qu'un agrégé, la prime du supérieur en plus. Cependant un PRAG ne fait jamais pile 384h, il a toujours des heures supplémentaires en plus. Cela augmente ainsi le salaire visible, même si ces heures supplémentaires sont moins payées que dans le secondaire. Un enseignant du supérieur touche le même salaire qu'un agrégé, la prime du supérieur en plus. Cependant son nombre d'heures de base (ORS, Obligation Règlementaire de Service) est différent et dépend de la classe (1ère/2e année, effectifs). Comme ce nombre d'heures de base ne dépend pas du nombre d'heures à enseigner, un enseignant en prépa peut facilement se retrouver "de base" avec des heures supplémentaires (HSA).

Ex : Un enseignant en PCSI à 35+ élèves a un ORS 9h. Il est censé enseigner 7h de cours et 2h de TD dédoublées, soit 11h par semaine. Il se retrouve ainsi avec 2 HSA pour effectuer ses cours "de base", ce qui augmente son salaire.

Les HSA sont de plus inversement proportionnelles à l'ORS, ce qui les rend plus élevées qu'en collège/lycée. Un prof en prépa va aussi coller en général, ce qui augmente son salaire visible. Enfin, les profs en prépa ont accès à un grade de chaire supérieure, qui permet d'avoir des colles et HSA encore mieux payées.

Ex : Un agrégé ORS 9h qui fait 4 HSA et 2h de colles touchera ~ 1230€ bruts de plus par mois (en lissé sur l'année). S'il est chaire supérieure, cela fait ~ 1438€ bruts de plus par mois.

Inspections

Au cours de sa carrière, un enseignant sera inspecté par un inspecteur (IPR). Celui-ci vient le voir lors d'un cours, y assiste, et dresse ensuite un bilan avec remarques et compétences.

Un enseignant se fera inspecter de base à 4 moments dans sa carrière :

- Inspection lors de l'année de stage, pour la titularisation.
- Inspection lors de l'échelon 6, pour le PPCR (éventuel passage accéléré à l'échelon 7).
- Inspection lors de l'échelon 8, pour le PPCR (éventuel passage accéléré à l'échelon 9).
- Inspection lors de l'échelon 9+ 2ans, pour le PPCR (éventuel passage accéléré à la hors classe).

Un agrégé peut demander à l'inspection (IPR ou IG) d'être inspecté davantage. C'est souvent le cas des agrégés titularisés après une thèse, qui veulent candidater en prépa/dans le supérieur.

Hormis l'éventuel avancement en ancienneté du PPCR (soumis à des quotas), ces inspections n'ont pas de vraies répercussions sur la carrière.

Le mot "bienveillance" ne s'applique pas forcément aux bilans des inspections, qui peuvent faire très mal au moral.

Préjugés envers les enseignants

En France, les préjugés négatifs envers les enseignants sont assez enracinés auprès de la population qui ne les a connus qu'en tant qu'étudiant.

"Sales fainéants", "ne travaillent que 15h par semaine", "4 mois de vacances", "planqués", "surpayés", "emploi à vie", "touchent facilement 4000€ par mois" sont parmi les plus courants.

On notera de même, lorsque les enseignants cherchent à militer pour leurs droits ou leur dignité, des "t'as fait ce métier par passion, 'faut pas te plaindre", "t'es un planqué, alors 'faut pas te plaindre", "si les élèves sont débiles c'est bien de votre faute à vous les profs",...

Cela est issu de simplifications très grossières (et du coup fausses) de certains traits du métier, pour lesquelles l'ambiguïté n'est pas vraiment levée par le gouvernement. (si les gens tapent sur les profs, ils ne tapent pas sur l'EN qui décide des réformes à sa guise)(ex : Les promesses de primes de Blanquer pour entretenir le cas des profs grasement payés)

Si l'on connaît les éléments à l'origine de ces préjugés et de ces idées fallacieuses, ils ne deviennent plus vraiment menaçants. Je trouve que c'est un point sur lequel réfléchir pour justement bien comprendre comment est le métier d'enseignant (en voyant ce qu'il n'est pas).

Le flutiau

Un enseignant sera confronté dans sa carrière (INSPE, formations, direction, inspection, ministère, collègues) au flutiau, à divers niveaux et à diverses intensités. Le flutiau est facilement fortement présent en INSPE, en formations, et auprès d'instances supérieures. Les arguments fallacieux ont souvent le mauvais ton de facilement endormir notre confiance.

Il est ainsi nécessaire d'être vigilant sur ce point afin de pouvoir repérer le plus souvent possible les instances de flutiau qui vous arriveraient dessus.

Note : La didactique telle que prodiguée en INSPE est fortement enrichie en flutiau.

L'apprentissage du métier

Que vous obteniez votre titularisation via une année de stage ou via une thèse, vous aurez à apprendre le métier d'enseignant principalement sur le tas, en évaluant au doigt mouillé la pertinence de vos choix et en posant des questions au collègues pour voir comment eux s'organisent.

C'est bien malheureux, mais ceci est la pure vérité.

Cela n'empêche pas de devenir un très bon enseignant, loin de là, mais à nouveau cela implique de s'y prendre à l'avance et soi-même, d'anticiper. Si vous voulez devenir ce très bon enseignant, il vous faudra construire votre savoir et votre expérience vous-même.

Les premières années peuvent entre autres être difficiles à cause de cela : Sans trop de pistes pour pouvoir se repérer, on tente des choses et le succès est mitigé. On se sent un peu perdu et livré à soi-même.

Objectifs de vie cohérents avec le métier

Vouloir travailler peu d'heures et avoir du temps libre. (Faisable une fois les cours bien préparés et structurés)

Avoir une affectation dans un lieu assez ciblé. (Faisable en chargeant les points dans le secondaire, en se mariant, ou via les prépas/le supérieur avec un bon dossier)

Faire des cours dynamiques et un peu demandeurs intellectuellement. (Faisable en allant en prépas ou dans le supérieur)

Aller travailler à l'étranger. (Faisable comme expatrié/via les contrats locaux/via des offres, mais temporaire)

Aller vraiment travailler à l'étranger. (Faisable en demandant un équivalent de son agrégé)

Le volume d'informations potentiellement utiles un jour peut-être

L'environnement enseignant est devenu très vaste avec une multitude de cas, de critères, de règles, de créneaux très spécifiques.

Lorsque l'on commence à se pencher sur la chose on est novice en termes d'informations et de recherche de ce genre d'information. Cela peut facilement mener à des recherches inefficaces et à des erreurs de compréhension.

Cette démarche reste néanmoins nécessaire pour un certain nombre d'éléments pour lesquels on attend un stagiaire/enseignant de tout faire tout seul (de la connaissance au dépôt des documents)(ex : voir diapositive sur le besoin d'anticipation).

Il est dans un sens compliqué de s'y retrouver proprement (long et un peu fastidieux).

Sources d'information

- Forum Néoprofs. (Il y a du blabla je raconte ma vie, mais aussi des membres qui s'y connaissent énormément)
- Forum les-mathématiques.net (On y trouve pas mal de profs en prépa et de chercheurs/PRAG)
- Personnes qui sont déjà enseignantes (anciennes promotions, noms vus dans un document ou sur une page personnelles, connaissances,...)
- Recherche google
- Syndicats enseignants (et les documents qu'ils publient)
- Documents officiels (via recherche google et un peu de chance)

Bilan

En partie fige, en partie raisin.

Le métier d'enseignant reste très varié, avec divers corps, et même entre deux agrégés de mathématiques la situation peut fortement varier (de bof à très très bonne).

Tout n'est pas mauvais, mais tout n'est clairement pas appréciable.

Avoir la capacité d'obtenir à terme un poste avantageux ou avoir des objectifs de vie en adéquation avec le métier est un énorme plus.